

CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE

Fonds Actions Europe

Scénario arrêtés au 31/08/2025



Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane de l'OPCVM au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce scénario ne s'est jamais produit. Il est basé sur une extrapolation de paramètres statistiques liés à des chocs de marché. Dans le cas où le scénario de tensions serait plus favorable que le scénario défavorable, alors le scénario de tensions correspond au scénario défavorable.

Exemple pour un investissement de 10 000 EUR

Exemple pour un investissement de 10 000 EUR			
Les scénarios		En cas de sortie après 1 an	En cas de sortie après 5 ans
Scénario Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 730 EUR	4 330 EUR
	Rendement annuel moyen	-52,7%	-15,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 490 EUR	7 200 EUR
	Rendement annuel moyen	-25,1%	-6,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 600 EUR	10 590 EUR
	Rendement annuel moyen	-4%	1,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 290 EUR	13 720 EUR
	Rendement annuel moyen	52,9%	6,5%

Ces résultats sont déterminés pour un investissement dont les dates varient en fonction des différents scénarios :

- Pour le scénario défavorable, sur la période du 31/12/2021 au 29/08/2025
- Pour le scénario intermédiaire, sur la période du 30/10/2015 au 30/10/2020
- Pour le scénario favorable, sur la période du 31/10/2016 au 29/10/2021

L'historique de performance du fonds a été utilisé pour calculer la performance.

AVERTISSEMENT

Investir dans un fonds peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. Toute personne souhaitant investir doit se rapprocher de son conseiller financier qui l'aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec ses objectifs, sa connaissance et son expérience des marchés financiers, son patrimoine et sa sensibilité au risque ; il lui présentera également les risques potentiels. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document, qu'il s'agisse de la référence à certaines valeurs ou instruments financiers, ou à des fonds en gestion collective ne constituent en aucune façon un conseil en investissement et leur consultation est effectuée sous votre entière responsabilité. Le portefeuille du fonds est susceptible de modification à tout moment. Les documents réglementaires, le processus de gestion et les risques auxquels le fonds est exposé sont disponibles sur le site internet creditmutuel-am.eu et peuvent être communiqués sur simple demande. Les fonds gérés par Crédit Mutuel Asset Management ne peuvent être ni vendus, ni conseillés à l'achat, ni transférés, par quelque moyen que ce soit, aux États-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à toutes « US Person », y compris toutes personnes, physiques ou morales, résidentes ou établies aux États-Unis. Toute reproduction de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management.

Code ISIN:

FR0010018192

Catégorie:

Actions France

Forme juridique:

FCP de droit français

Affectation des résultats:

Capitalisation

Durée minimum de placement conseillée:

Supérieure à 5 ans

Nourricier: non

Valorisation: Quotidienne

Gérants:

MARIAUD Jean-Pierre

SARRAZIN Matthijs

Société de Gestion:

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

128 boulevard Raspail - 75006 Paris

Dépositaire:

BFCM

Conservateur principal:

BFCM

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Date de création de la part:

17/04/1985